Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_56-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/56 CONVENTION DE FINANCEMENT, DE PARTENARIAT ET D'ENGAGEMENT DE CONTRIBUTION AVEC MORBIHAN ENERGIES RELATIFS A L'AMENAGEMENT DE LA RUE FRANCIS LE HELLEC

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 18 mai à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Armand GRUIEC, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER, Mme Florence LE COGUIC et M. Stanislas BOUREAU

Était excusé : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Annie THOMAS

Rapporteur : Hervé LE ROUZIC

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue Le Hellec, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom ainsi que la mise en œuvre de l'éclairage et des équipements électriques associés sont confiés au Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan, dénommé Morbihan Énergies.
A cet effet il convient de signer les conventions et engagements présentés :

- Engagements de contribution effacement des réseaux électriques (annexe n°5)
- Convention de financement et de réalisation Télécom - (annexe n°6)
- Convention de partenariat Convention FT – Propriété FT des réseaux Télécom (annexe n°7)
- Convention de financement et de réalisation Éclairage – Rénovation (annexe n°8)

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_56-DE

Les présentes conventions ont pour objet de fixer les modalités de financement, de partenariat et de confier à Morbihan Énergies, maitre d'ouvrage, qui l'accepte, le soin de réaliser les travaux d'enfouissement électriques, d'enfouissement des réseaux Télécom et la rénovation réalisation de l'éclairage public.

Engagement de contribution effacement des réseaux électriques

Cette opération est inscrite au programme exceptionnel d'effacement des réseaux électriques 2025 voté par le comité syndical le 11 mars 2025.

En application du règlement de Morbihan Énergies, dans la limite d'un secteur aménagé par commune et pour un montant de travaux de 140 000 € HT sur le réseau électrique, il n'est pas appelé de contribution financière auprès de la commune bénéficiaire.

Pour les montants de travaux au-delà du plafond de 140 000 € HT, il est appelé une contribution financière de 35% sur le montant des travaux.

En l'espèce, le coût total des travaux est estimé à 260 270 € HT.

La contribution communale (35% de la part excédant 140 000€ HT) est donc estimée à 42 094.50 € HT (120 270 € x 35 %).

Convention de financement et de réalisation Télécom

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 57 570 € HT, entièrement à la charge de la commune.

Convention de financement et de réalisation Éclairage – Rénovation

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 47 550 € HT.
La participation de Morbihan Énergies est estimée à 14 265 € (30% du montant HT).

Le coût global prévisionnel de l'opération pour la collectivité est donc de 132 949.50€ HT :

- Électricité : 42 094.50 € HT
- Telecom : 57 570.00 € HT
- Éclairage : 33 285.00€ HT

La commission Travaux – Développement durable du 4 mai 2026 consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de financement, de partenariat et l'engagement de contribution relatifs à l'aménagement de la rue Francis Le Hellec avec Morbihan Énergies.**

29 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN